

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance ordinaire du 10 avril 2024	Nombre de conseillers en exercice : 19
Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire	Nombre de conseillers présents : 15
Date de convocation : 4 avril 2024	Nombre de votants : 17 Pour : 17 Contre : 0
Secrétaire de séance : Véronique FRANCOIS	2.0/04.10

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Anne Debaisieux, Delphine Lambert, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Gilles Assenard, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument, François Fleury, Arnaud Baligout.

Étaient absents excusés : Mme Florence Emery (donne pouvoir à M. Pascal Peltier), Sandy Dupuis (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), MM. Johan Delacroix (donne pouvoir à M. François Fleury),

Étaient absents : Mme Séverine Ouvry

Objet : Compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la commune – Adoption

Rapporteur : Valérie BERTHEOL, au nom du Conseil de municipalité

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Conseil municipal désigne Madame Valérie BERTHEOL, Adjointe au Maire chargée des finances comme présidente de séance afin de procéder à la présentation et au vote du compte administratif 2023.

Gilbert MERLIN, Maire du Conseil municipal sort de la salle.

Conformément aux dispositions générales du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal est appelé, chaque année, à voter le compte administratif, dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice comptable précédent.

A l'issue de l'exercice 2023, sont constatés les résultats budgétaires suivants :

En euros	Fonctionnement	Investissement	Total Général
Recettes	1 886 945,05 €	638 445,19 €	2 525 390,24 €
Dépenses	1 377 152,14 €	229 130,71 €	1 606 282,85 €
Résultat (rec. – dép.)	509 792,91 €	409 314,48 €	919 107,39 €
Reprise résultat exercice antérieur	749 299,56 €	211 883,10 €	961 182,66 €
Restes à réaliser	-	- 719 177,86 €	- 719 177,86 €
Résultat cumulé	1 259 092,47 €	-97 980,28 €	1 161 112,19 €

Les principales variations budgétaires sont exposées ci-dessous :

I. Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023 (en %)
Opérations réelles				
011	Charges à caractère général	394 785,04 €	387 311,11 €	-1,89 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	615 306,92 €	697 823,36 €	13,41 %
014	Atténuations de produits	194 741 €	195 089,00 €	0,18 %
65	Autres charges de gestion courante	80 264,66 €	75 657,69 €	-5,73 %
656	Frais de fonctionnement des groupes élus	0 €	0 €	0 %
66	Charges financières	656 €	0 €	-100 %
67	Charges exceptionnelles	4 534,42 €	0 €	-100 %
68	Dotation provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 %
022	Dépenses imprévues	0 €	0 €	0 %
Sous-total mouvements réels		1 290 288,04 €	1 355 881,16 €	5,08 %
Opérations d'ordre				
023	Virement à la section d'investissement	0 €	0 €	0 %
042	Opération ordre transf. entre section	743,22 €	21 270,98 €	0 %
043	Opération ordre transf. entre section	0 €	0 €	0 %
Sous-total mouvement d'ordre		743,22 €	21 270,98 €	2762 %
TOTAL GENERAL		1 291 031,26	1 377 152,14 €	6,67%

D 002	Déficit de fonctionnement reporté N-1	0 €
-------	---------------------------------------	-----

Dans leur ensemble, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 5,08 % entre 2022 et 2023. L'essentiel de ces variations s'explique par les motifs suivants :

- Les **charges à caractère général** (chapitre 011) sont constituées des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune.
En tenant compte de l'inflation 2023, qui a été chiffrée à + 4,9 % par l'Insee, la variation globale de -1,89% après une hausse de + 34,03 % en 2022, liée principalement au conflit international russo-ukrainien s'explique par la diminution des dépenses suivantes sur ce chapitre :
 - Achat de petites fournitures pour l'école ;
 - Intervention des entreprises pour la réfection et l'entretien des emprises communales, des réseaux et des matériels roulants ;
 - Honoraires et frais d'avocat ;
 - Frais postaux et télécommunications ;
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ;
- Les **charges de personnel** (chapitre 012) ont augmenté à hauteur de 13,41%. Elles sont constituées des dépenses de personnels. Celles-ci sont composées de deux types de dépenses :
 - La masse salariale qui est l'ensemble des rémunérations des agents et qui sont payées par bulletin
 - Et les dépenses hors flux de paie, qui sont les dépenses payées par mandats (médecine du travail, assurance statutaire...)
- Dans un contexte de perte d'attractivité de la fonction publique, à laquelle n'a pas échappé la fonction

publique territoriale, le gouvernement a mobilisé en 2023 le levier salarial des agents territoriaux par le biais des mesures suivantes :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 %,
- Un gain indiciaire de 9 points afin de rétablir la progressivité des rémunérations aux 1^{er} échelons des catégories C sur la base du relèvement de l'indice minimum de traitement au niveau du SMIC.

De plus, la commune a fait le choix cette année de réviser les primes annuelles des agents dans le cadre du régime indemnitaire pour prendre en compte ses revalorisations et d'octroyer une prime dans ce même cadre aux agents contractuels occupant des emplois permanents.

Le recrutement d'une ATSEM supplémentaire pour l'école, d'un agent technique pour renforcer l'équipe actuellement en poste, d'animateurs supplémentaires pour répondre à l'augmentation des effectifs, a fortement impacté les dépenses et charges liées au personnel.

Pour finir, l'ensemble des agents titulaires ont bénéficié d'une évolution de grade ou d'échelon ; ce qui a fait l'objet d'une augmentation de leur traitement indiciaire et par automatisme d'une augmentation de leur salaire.

- Au chapitre 65, concernant les autres charges de gestion courante, une diminution de 5,73% est principalement liée à la participation de la commune au fonctionnement du CCAS qui n'a pour cette année pas été nécessaire. Le CCAS possède suffisamment de ressources pour auto-financer ses dépenses de fonctionnement.
- Aux chapitres 66 et 67 concernant les charges financières et exceptionnelles, une diminution de 100 % des dépenses est constatée par rapport à l'exercice 2022. En 2023, ce chapitre n'a enregistré aucune dépense. Sur l'exercice 2022, ce chapitre a enregistré la dernière échéance des intérêts d'emprunt liés au Lotissement La Ferme » auprès de la Caisse d'épargne et le remboursement d'un trop perçu dans le cadre du FCTVA.

II. Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023 (en %)
013	Atténuations de charges	7 199,17 €	21 965,19 €	205,11 %
70	Produits des services, du domaine et ventes	219 495,04 €	284 220,75 €	29,49 %
73	Impôts et taxes	824 501,12 €	65 942 €	43,28 %
731	Fiscalités locales	-	1 115 377,91	
74	Dotations, subventions et participations	168 095,03 €	344 709,21 €	105,07 %
75	Autres produits de gestion courante	11 568,94 €	16 306,31 €	40,95 %
76	Produits financiers	8 257 €	6 156 €	- 25,45 %
77	Produits exceptionnels	70 999,90 €	12 457,28 €	-82,45 %
Sous-total mouvements réels		1 310 116,20 €	1 867 134,65 €	42,52 %
Opérations d'ordre				
042	Opération ordre transf. entre sections	359	19 810,40 €	5418,22%
043	Opération ordre intérieur de la section	0	0	0 %
Sous-total mouvement d'ordre		359	19 810,40 €	5418,22%
TOTAL GENERAL		1 310 475,20	1 886 945,05	43,99 %
R002	Résultat d'exploitation positif reporté N-1	1 311 808,83 €	749 299,56 €	-42,88 %

Au chapitre 002 apparaît la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023, soit 749 299,56 €.

Globalement, les recettes de fonctionnement sont en nette augmentation de 43,99 % par rapport à l'exercice 2022. Le reporté est nouvellement important en raison du suréquilibre budgétaire de l'exercice 2023. Diminution de - 42,88 % par rapport à l'exercice 2022.

Ceci est principalement due à :

- **Chapitre 13** : Subvention de **12 240 €** pour la réinsertion professionnelle de deux agents aujourd'hui recrutés en qualité d'agent contractuel au sein de la commune.
- **Chapitre 70** : + **10 000 €** de produits des activités de l'école de musique liés à l'augmentation des effectifs. + **30 000 €** liés à l'accueil intercommunal (enfants de Fontaine sous Préaux) à savoir une régularisation du 2^{ème} versement de l'année antérieure.
- **Chapitre 73/731** : + **355 705 €** de dotations de l'Etat au titre de l'avance de fiscalité locale (FDL). + **30 000 €** de reversement par la Métropole de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).
- **Chapitre 74** : + **30 000 €** de dotation forfaitaire des communes (DFCOM). + **4 000 €** de dotations de solidarité rurale. + **50 000 €** de dotation de solidarité communautaire versée par la métropole. + **10 000 €** de récupération de T.V.A sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie réalisées en n-2. + **14 000 €** de subvention versée chaque année par le Département, pour les activités de l'Ecole de musique et en compensation des travaux de mise en conformité PMR des cimetières communaux. + **15 000 €** de fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et de la taxe additionnelle à certains droits d'enregistrement. + **10 000 €** de subventions de la CAF pour les activités périscolaires et extrascolaires en raison du nouveau dispositif de financement national. + **6 000 €** de prime énergie versée exceptionnellement cette année par la Métropole.
- **Chapitre 75** : + **6 000 €** pour la location de salles municipales (après COVID)
- **Chapitre 76** : Baisse de 25 % étant précisé qu'il s'agit de l'encours de la dette (théorique de la Métropole) en compensation du transfert des compétences. Une baisse progressive chaque année est prévue jusqu'en 2029.
- **Chapitre 77** : Diminution de 82,45 % par rapport à l'exercice 2022 sur lequel notre prestataire de chauffage a remboursé à la commune la somme 11 500 € perçue en doublon.

III. Dépenses d'investissement :

Celles-ci s'élèvent à **229 130,71 €** en 2023, dont la répartition par opération est la suivante :

Dépenses d'investissements (en €)	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023 (en %)
Emprunts et dettes assimilés (16)	13 333,38 €	0 €	-100 %
Dotations, fonds divers et réserves (10)	115 745,96 €	0 €	-100 %
Bois communal (103)	0 €	0 €	0 %
Mairie (104)	530,38 €	831 €	56.68 %
Ecole (105)	28 869,41 €	4 404,43 €	- 84.74 %
Salle des fêtes (106)	0 €	32 678,42 €	100 %
Eglise (107)	5 777,33 €	0 €	-100 %
Voirie et aménagements (108)	29 630,04 €	99 872,88 €	237.07 %
Cimetière (109)	31 407 €	36 764,40 €	17.06 %
Restauration et bâtiments (111)	148 734,90	34 229,18 €	-76.99 %
Acquisition matériel (114)	14 564,37	540 €	-96.29 %
Opération d'ordre (040)	359	19 810,40 €	5418.22 %
TOTAL GENERAL	388 951,77	229 130,71 €	-41.09 %

D 002	Déficit d'investissement reporté N-1	0 €
-------	--------------------------------------	-----

Il est important de souligner que la commune a diminué de 41,09 % ses investissements comparativement à l'exercice n-1. Cette diminution s'explique par la non réalisation des tranches de travaux prévues pour la rénovation de l'ancien presbytère.

Sur l'exercice 2024, les principaux investissements réalisés par la commune ont été

- Installations de lave-mains dans les toilettes PMR de l'école,
- Installation d'une alarme incendie pour la 6^{ème} classe et la bibliothèque,
- Remplacement du parquet de la salle des fêtes,
- Levée des indices de suspicion de marnières,
- Mise en place d'une clôture, d'un portillon le long de l'allée Pierre de Coubertin ainsi que l'achat de badges d'entrée,
- Réparation du pont d'accès au stade de foot,
- Réalisation d'une voirie en enrobée rue des Haies,
- Réalisation d'un mur de soutènement (cimetière de la Vallée),
- Achèvement des travaux de rénovation de la bibliothèque.

IV. Recettes d'investissement :

Le financement de la section d'investissement est assuré par les recettes suivantes :

Recettes d'investissements (en €)	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023 (en %)
Dotations, fonds divers et réserves (10) (dont 10222 FCTVA)	19 497,62 €	0 €	
Autres immobilisations financières (27) (dont Groupement de collectivités - Créance GFP de rattachement)	46 696 €	35 221 €	-24.57 %
Opération d'ordre (040)	743,22 €	21 270,98 €	2762 %
TOTAL GENERAL	66 936,84 €	56 491,98 €	-15.6 %

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0 €	581 953,21 €
---	------------	---------------------

R 001 – Résultat d'investissement positif reporté	533 898,03	211 883,10 €	-60.31 %
--	-------------------	---------------------	-----------------

Au chapitre 001 apparaît la reprise de l'excédent de l'investissement de l'exercice 2023, soit **211 883,10 €**.

Les variations de recettes sont dues à :

- La perception de la totalité du FCTVA en section de fonctionnement.
- L'inscription au 1068 de l'excédent de fonctionnement capitalisé (**581 953,21 €**) correspondant au solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel a été ajouté le besoin de financement et/ou l'excédent de la section de l'exercice précédent (R 001).
- Baisse de 24,57 % au chapitre 27 correspondant à l'encours de la dette (théorique de la Métropole) en compensation du transfert des compétences. Une baisse progressive chaque année est prévue jusqu'en 2029.

Après présentation du compte administratif du budget principal 2023 déclaré conforme aux comptes de gestion du trésor public.

La Présidente de séance soumet au vote l'adoption du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023.

Aussi, il vous est proposé **D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment par ses articles L.1612-12, L.1612-13 et L.2121-14,

Vu la délibération n° 1.0/04.10 concernant l'adoption du compte de gestion, en date du 10 avril 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'avis du Conseil de Municipalité,

Considérant qu'il y a eu lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2023 de la Commune,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Mme Valérie BERTHEOL, Présidente de séance et demandé au Maire de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

➤ **DE DECLARER**, que les comptes administratifs 2023 sont conforme aux comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le Comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et n'appellent ni observation ni réserve de sa part s'agissant du budget principal de la Commune,

➤ **D'ADOPTER**, le compte administratif 2023 pour le budget principal, comme suit:

Dépenses de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	Réalisé
011	Charges à caractère général	387 311,11 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	697 823,36 €
014	Atténuations de produits	195 089,00 €
65	Autres charges de gestion courante	75 657,69 €
656	Frais de fonctionnement des groupes élus	0 €
66	Charges financières	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues	0 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €
042	Opération ordre transf. entre section	21 270,98 €
043	Opération ordre transf. entre section	0 €
TOTAL GENERAL		1 377 152,14 €

D 002	Déficit de fonctionnement reporté N-1	0 €
-------	---------------------------------------	-----

Recettes de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	Réalisé
013	Atténuations de charges	21 965,19 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	284 220,75 €
73/731	Impôts et taxes	65 942 €
731	Fiscalités locales	1 115 377,91 €
74	Dotations, subventions et participations	344 709,21 €
75	Autres produits de gestion courante	16 306,31 €
76	Produits financières	6 156 €
77	Produits exceptionnels	12 457,28 €
042	Opération ordre transf. entre sections	19 810,40 €
043	Opération ordre intérieur de la section	0
TOTAL GENERAL		1 886 945,05

R002	Résultat d'exploitation reporté N-1	749 299,56 €
------	-------------------------------------	--------------

Dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissements (en €)	Réalisé	Restes à réaliser
Emprunts et dettes assimilés (16)	0 €	0 €
Dotations, fonds divers et réserves (10)	0 €	0 €
Bois communal (103)	0 €	41 700 €
Mairie (104)	831 €	0 €
Ecole (105)	4 404,43 €	0 €
Salle des fêtes (106)	32 678,42 €	0 €
Eglise (107)	0 €	0 €
Voirie et aménagements (108)	99 872,88 €	0 €
Cimetière (109)	36 764,40 €	0 €
Restauration et bâtiments (111)	34 229,18 €	634 148,62 €
Acquisition matériel (114)	540 €	43 329,24
Opération d'ordre (040)	19 810,40 €	0 €
TOTAL GENERAL	229 130,71 €	719 177,86

D 001	Déficit d'investissement reporté N-1	0 €
-------	--------------------------------------	-----

Recettes d'investissement :

Recettes d'investissements (en €)	Réalisé	Restes à réaliser
Dotations, fonds divers et réserves (10) (dont 10222 FCTVA)	0 €	0 €
Autres immobilisations financières (27) (dont Groupement de collectivités - Créance GFP de rattachement)	35 221 €	0 €
Opération d'ordre (040)	21 270,98 €	0 €
TOTAL GENERAL	56 491,98 €	0 €

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	581 953,21 €
--	--------------

R 001 – Résultat d'investissement positif reporté	211 883,10 €
---	--------------

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime



Adjointe au Maire
chargée des finances

Valérie BERTHEOL